PROVINCE DE LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

COMMUNE

DE

FAUVILLERS

« Fauvillers au rythme des saisons »

Bulletin d'informations communales

Pour une commune

égalité

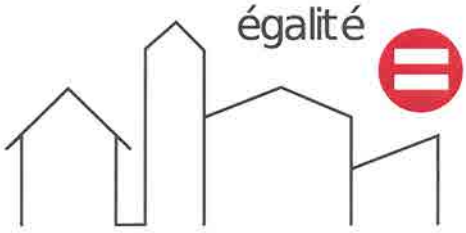

N° 1

ETE 2013

KIA NOISET KIA
Concessionnaire Officiel
La Chaussée, Malmaison 49
6637 Fauvillers
Tél.: 061/23.03.00 - 061/23.03.05
www.noiset.be noisetgarage@skynet.be

BARTHOLOMÉ Michel
ENTREPRISE de TOITURES
Martelwée, 33 Warnach - 6637 Fauvillers
0497/532 141 063/601 894
toituresbartho@hotmail.com
Rénovation, bardage, zinguerie, charpente, isolation, fenêtre de toit, tous travaux de toiture. Plus de trente ans d'expérience.

Esprit Rebelle

Epilations définitives
Ongles en gel
Extensions de cils
Soins corps/visage
Esprit Rebelle - La Basseille n° 4 - 6637 Bodange/Fauvillers – Tel: +32 494 /380 190

MENUISERIE MB MARTIAL BRASSEL
CHASSIS BOIS PVC ALU PORTES ESCALIERS
SPÉCIALISTE DE L'ESCALIER
Chemin du Scheid, 67 - B-6637 Warnach
Tél. 063/60 15 59 - GSM : 0496/55 42 84
E-mail : martial.brassel@gmail.com

CAMPING BEAU RIVAGE ***

Chemin de l'Ardoisière 27
6637 Wisembach - Fauvillers
Tél : 063 / 600 357 • Fax : 063 / 601 004
E-mail : info@campingbeaurivage.be
www.campingbeaurivage.be

André et Stéphane Léonard-Lemaître S.A.
CHAUFFAGE CENTRAL - SANITAIRE
VENTE - INSTALLATION & ENTRETIEN
Rue des Vennes, 20 - Strainchamps
6637 FAUVILLERS
Tél. : 063/60 04 05 Fax : 063/60 18 95
Rue du Petit Vivier, 17 - 6860 EBLY
Tél.061/25 62 87
leonard.lemaitre@proximedia.be
www.leonard-lemaitre.be

Regifo Edition
Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition rue St-Roch 59 à Fosses-la-Ville
Tél.: 071 / 740 137 - Fax: 071 / 711 576
www.regifo.be
Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !
Votre conseiller en communication,
M. Roland CROSSET
087 26 78 86 (le soir)

Sommaire

Editorial	3
Noms de rue	4
Mobilité	5
Maisons du diabète	5
Projet REPIT	6
Enseignement communal de Fauvillers	7
Carte d'identité électronique (kids – id)	7
Soutien aux devoirs – appel aux volontaires	8
Conseil communal des enfants	8
Compte-rendu des activités du CCCA	8
Conseil consultatif des jeunes	9
Heures d'ouverture de la maison communale	9
Tarifs passeports, cartes d'identité...	10
Nouvelles primes communales	10
Les scouts et les guides belges partent en camp !	10
C.P.A.S.	11
Mon médecin généraliste	12
Vivre ensemble	13
Etat civil	14
Nouveau permis conduire	16
Règles en matière d'organisation d'évènements	16
Fauvillers, une commune égalité	16
Trophée commune sportive	17
Panne d'éclairage public ?	17
Village propre	18
Fauvillers : 11.11.11 « Recrute »	19
Yfu : cherche familles d'accueil	19
Emploi mode d'emploi (eme) à neufchâteau	20
Observatoire de la santé	20
Aive : ampoules usagées	20
Le forem : s'inscrire au forem	22
Secourisme	22
Coordonnées services communaux	23
Numéros utiles	23

EDITORIAL

Chères Citoyennes, chers Citoyens,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons la nouvelle version du bulletin communal, le premier numéro publié par le nouveau collège. Le dernier bulletin remontait à octobre 2011. Après un an et demi, presque deux ans, sans numéro, nous avions vraiment à cœur de bien faire les choses, d'autant que cet outil d'information et de communication nous semble primordial pour garder et entretenir le lien entre les Fauvillersoises et Fauvillersois et l'administration communale.

Notre première mission était de le relancer. Il s'agit d'un bulletin épais. Nous souhaitons qu'il soit la caisse de résonnance de ce qui se passe dans notre commune, le lieu où sont consignées les initiatives communales, mais aussi celles de nos concitoyens. Il doit être notre journal à toutes et tous, une vitrine de ce que notre commune propose de mieux. C'est pourquoi nous voulons laisser la place aux commissions et aux conseils consultatifs, dans nos pages, afin de mettre en avant leur dynamisme et leur souci constant d'enrichir la vie sociale de nos villages. Les associations, les indépendants, les particuliers, qui souhaitent faire connaitre leurs activités, auront également une place dans nos colonnes.

Le bulletin relayera les informations importantes de la Province ou de la Région, en matière de soins de santé, de campagnes de prévention, de primes diverses...

Enfin, dans le contexte économique difficile qui est le nôtre, nous devons sans cesse veiller à diminuer les coûts, y compris dans le domaine de la communication. Cela dit, notre préoccupation est de faire des économies sans toucher à la qualité. Le numéro que vous tenez entre les mains, nous l'avons voulu plus coloré et plus attrayant que l'ancienne formule. Pourtant, au niveau du prix, il coutera à la commune plus de 40 % de moins qu'auparavant. Pour parvenir à ce compromis, nous avons pris le temps d'examiner les offres, de peser toutes les possibilités, et nous avons pris la décision de confier sa réalisation à Regifo, qui est déjà au service de dizaines de communes en Belgique, et d'accepter d'ouvrir les pages aux sponsors de notre région.

Cette économie sur chaque numéro nous permettra de passer à une publication plus régulière, trimestrielle, au rythme des saisons, et de garantir un échange régulier avec vous sur les actions entreprises et l'évolution de notre belle commune.

En espérant que vous découvrirez avec plaisir et intérêt ce premier numéro, qui arrive avec les beaux jours tant attendus, nous vous souhaitons une bonne lecture et nous restons à votre disposition.

Votre Bourgmestre,

Nicolas Stilmant.

Noms de rue

Après l'ancienne commune de Tintange (en novembre 2010) et de Fauvillers (en mai 2011), ce sont les villages de l'ancienne commune de Hollange (en novembre 2011) qui ont fait l'objet d'une nouvelle dénomination des rues et des numéros de maison.

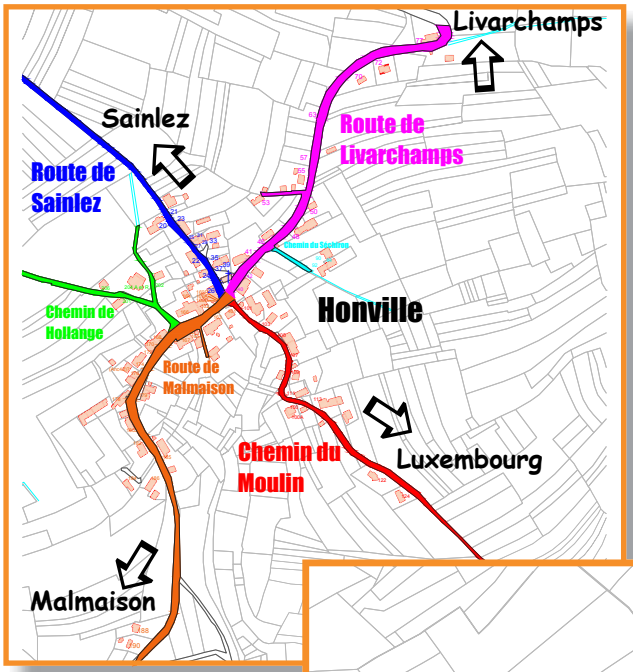

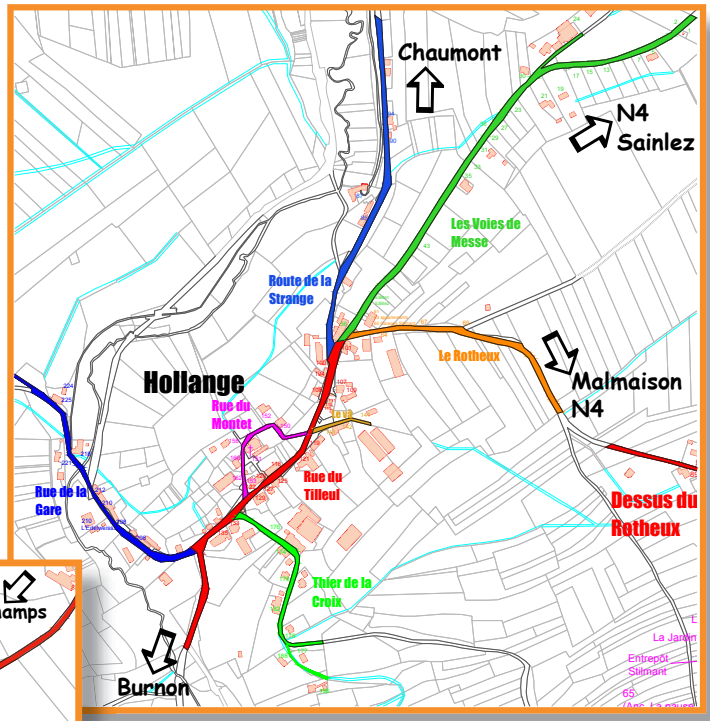

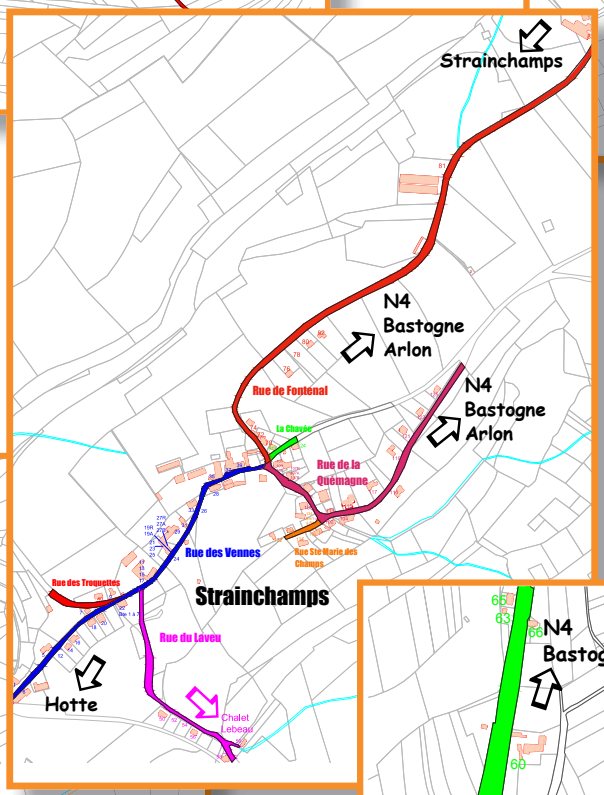

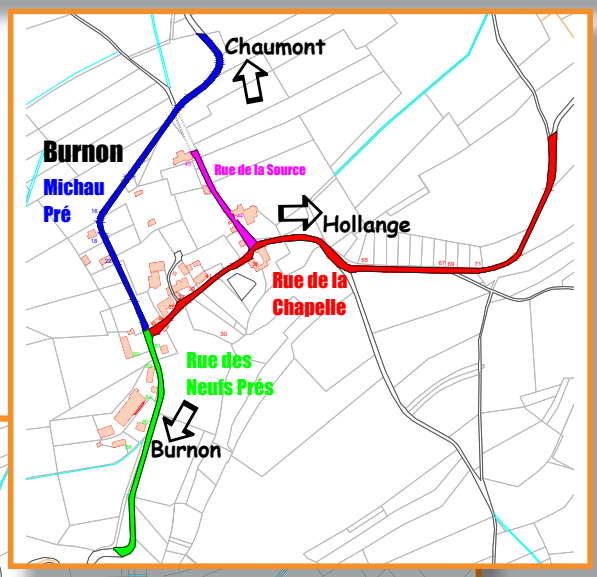

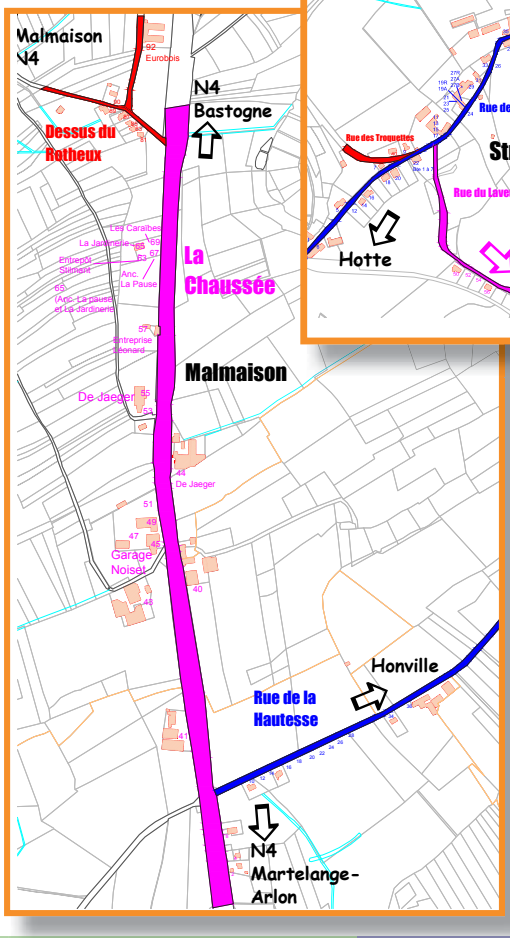

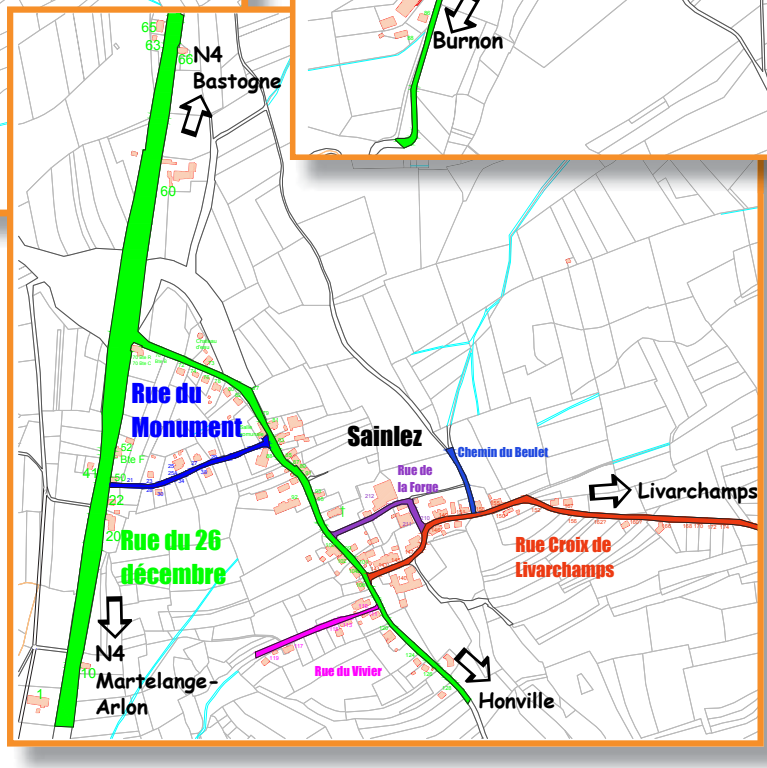

Plans réalisés par Monsieur Olivier RIGOT du S.R.I. de Bastogne.

MOBILITE

Par décision du TEC Namur-Luxembourg, les communes de Fauvillers, Martelange, Arlon, Attert, Léglise, Neufchâteau et Habay ne seront plus desservies par le TELBUS à partir du 1er juillet 2013.

Par contre **La Locomobile** reste à votre disposition.

MAISONS DU DIABETE

Parce que bien vivre avec son diabète, cela s'apprend … Les 7 Maisons du Diabète en Province du Luxembourg (FAYS-LES-VENEURS, LEGLISE, BASTOGNE, MARCHE, BARVAUX, ATHUS et VIRTON) proposent une approche pluridisciplinaire du diabète grâce à la présence hebdomadaire d'une infirmière en diabétologie et d'une diététicienne. En étroite collaboration et en complémentarité avec le médecin généraliste et le diabétologue, les Maisons du Diabète offrent un service personnalisé de qualité et de proximité aux patients diabétiques. Il s'agit d'aider les personnes diabétiques dans l'acceptation et la prise en charge de leur diabète, de les accompagner dans leur vie quotidienne, dans leur intégration sociale ainsi que dans la recherche de ce qui est nécessaire à leur traitement et leur bien-être.

Pour plus d'infos ou prendre RDV :
Secrétariat des Maisons du Diabète :
084/41.10.00 (tous les jours de 9h à 13h)

www.diabete-luxembourg.be

Maison du diabète
Tél: 084 41 10 00
maisons.diabete@hotmail.com
maison diabète (RLM)

PROJET REPIT

QUI FINANCE LE PROJET?

C'est un projet pilote financé par l'INAMI jusque décembre 2014 dans le cadre des soins alternatifs et de soutien aux soins des personnes âgées fragiles.

QUEL EST LE COÛT?

Toute l'organisation du répit est gratuite pour le patient et son aidant, seule la prestation du service d'aide aux familles sera payante (car elle n'est pas subsidiée par le projet). En fonction du domicile du patient, ce sera soit l'ASBL Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), soit Aide et Soins à Domicile en Province de Luxembourg qui interviendra dans le cadre de cette prestation.

UN SERVICE REPIT A DOMICILE POUR LES AIDANTS PROCHES

La prise en charge du patient par son aidant proche est souvent très lourde à porter, surtout lorsque le patient est âgé et fortement dépendant.
L'entourage s'essouffle alors bien souvent et le placement en maison de repos semble incontournable…
Un service « répit » va offrir une alternative à l'entourage en lui donnant la possibilité de « souffler » et ainsi de se ressourcer en lui permettant de partir en toute tranquillité durant trois jours (2 nuits) chez ses enfants, en vacances, … grâce à une prise en charge complète du patient par les intervenants du répit.

BUT: REDONNER DU « SOUFFLE » AUX AIDANTS

NOS PARTENAIRES:

- ASBL service integre de soins a domicile de la province du Luxembourg (sisd)
- Ucp mouvement social des aines de la mutualite chretienne regionale du Luxembourg
- Asbl baluchon alzheimer wallonie
- Asbl permanence soins a domicile (psd)
- Clinique saint joseph sc scrl vivalia
- Clinique edmond jacques sc scrl vivalia
- Asbl aidants proches
- Service social de la mutualite chretienne du Luxembourg
- ASBL Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

ADRESSE:

8 RUE DE REDANGE
6700 ARLON
TÉL: 063/23 04 04
FAX: 063/ 21 65 11

REPIT ASSURE PAR UNE EQUIPE QUALIFIEE ET FORMEE

ORGANISATION DU REPIT

Le répit sera préparé à l'avance (si possible 10 jours à l'avance) avec le patient et son aidant de manière approfondie par un professionnel de la santé, en concertation avec les prestataires du patient.
Le répit sera assuré par une équipe qualifiée et formée qui se relayera 24h/24 durant les 3 jours au domicile du patient.
Cette équipe assurera un accompagnement de la personne âgée tout en garantissant au maximum son autonomie.
Au retour de l'aidant, le répit sera évalué avec les divers intervenants.

AIDE & SOINS A DOMICILE
EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

POUR PERMETTRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE RESTER CHEZ ELLES « AIDE ET SOINS A DOMICILE » VOUS PROPOSE SON NOUVEAU PROJET:

« DONNER DU SOUFFLE A LA VIE »

Un service « répit » à domicile pour les aidants proches

Un accompagnement de la personne âgée dépendante durant le répit, par une équipe qualifiée.

Un soutien moral du patient et de son aidant.

TELEPHONE : 063/23.04.04

UN SOUTIEN MORAL POUR LE PATIENT ET SON AIDANT

DONNER UNE SUITE AU REPIT

Si le patient et/ou son aidant le souhaitent, un prolongement à l'accompagnement peut se réaliser par :

- Un soutien psychologique durant les 6 mois qui suivent le répit.
- Des visites conviviales des volontaires durant les 6 mois qui suivent le répit.

A QUI S'ADRESSE LE PROJET?

A l'aidant principal du patient âgé de plus de 60 ans dépendant (qui a besoin d'aide pour ses actes de la vie quotidienne) et/ou atteint de désorientation diagnostiquée par un médecin spécialiste. Le projet s'adresse aux habitants des arrondissements d'Arlon et de Virton, ainsi que des communes de Bastogne, Sainte-Ode, Libramont-Chevigny, Bertrix, Bouillon, Neufchâteau, Léglise, Herbeumont, Fauvillers et Vaux-sur-Sûre.

Enseignement communal de Fauvillers

Au terme d'une nouvelle année scolaire, nous pouvons avec fierté affirmer que notre École communale se porte au mieux.

En effet, à la rédaction de cet article, nos 3 implantations comptent 214 élèves (soit, près de 10% d'augmentation sur les cinq dernières années). La moitié d'entre eux constitue la population scolaire du niveau maternel. Nous pouvons donc entrevoir la prochaine rentrée scolaire et les suivantes avec un optimisme certain.

Cette évolution, nous la devons à une Équipe motivée, dynamique et compétente. Nos enseignants proposent aux enfants qui leur sont confiés un enseignement de qualité, un enseignement de proximité, un enseignement où l'enfant n'est pas un numéro, mais bien un enseignement où il est connu et reconnu.

Outre ces objectifs généraux, l'Équipe se mobilise pour offrir aux enfants une ouverture aux autres et au monde avec des objectifs ciblés.

Au bilan des moments forts de cette année :

- Promenades pédagogiques à la découverte de nos villages et de ses richesses ;
- Visite du Musée en Piconrue avec animations pédagogiques ;
- Sorties « Théâtre » pour le Maternel à la Maison de la culture à Arlon ;
- Classes musicales en Maternelle en partenariat avec les « Jeunesses Musicales » ;
- Classes de dépaysement ;
- Animations par le CPMS de Bastogne ;
- Partenariat avec la CCCA (Commission Communale Consultative des Aînés) ;
- Animation « théâtrale » offerte par la CCCA à tous les enfants des 3 implantations ;
- Animation sur la « Puberté » ;
- Animations « MEGA » par la police de Fauvillers ;
- Opération « Tambours pour la paix » ;
- Projet « Benjamin Environnement » ;
- Opération « Fruits et légumes à l'école » ;
- Activités sur le « Tri et réduction des déchets » ;
- Continuité des collations saines et de l'utilisation des fontaines d'eau ;
- Bibliobus ;
- Cycle 5-8 ans
- Goûters et fêtes diverses ;

- Venue de saint Nicolas ;
- …

Notre but est d'assurer l'épanouissement de vos enfants dans un climat de travail serein, propice à l'effort et à la réussite. Telles sont nos principales préoccupations.

Nous proposons également à vos enfants d'autres services qui répondent aux besoins actuels de la société : organisation de repas complets, accueil extrascolaire avec activités artistiques et musicales, accueil centralisé avec activités à «thèmes » le mercredi après-midi, aide aux devoirs, VTT le samedi…

Nos autres atouts sont la formation continuée des enseignants et des accueillantes, un partenariat avec le Centre PMS, une collaboration étroite entre les accueillantes et le corps enseignant, des réunions d'échanges entre les différents acteurs de terrain, la mise en place de cyber-classes…

À la fin de ce mois de juin, 14 élèves quitteront leur « école » de village pour rejoindre l'enseignement secondaire. Nous leur souhaitons une bonne route. Pour marquer ce moment si important pour eux, une cérémonie de remise des diplômes sera organisée, fin juin, à la Maison communale pour mettre à l'honneur les élèves ayant passé leur CEB.

Quant aux autres, nous leur fixons déjà rendez-vous le lundi 2 septembre 2013 pour débuter une nouvelle année scolaire ensemble !

Durant les vacances d'été, une permanence sera assurée jusqu'au 5 juillet puis à partir du 19 août de 9h à 16h.

Pour toute situation particulière qui nécessiterait un entretien ou pour toute nouvelle inscription, nous vous invitons à profiter de ces permanences ou à contacter la Direction au 063/60 16 48 ou au 0496/71 48 76 afin de convenir d'un rendez-vous.

En attendant cette prochaine rentrée, permettez-nous de vous souhaiter, chers parents et enfants, une excellente fin d'année et de merveilleuses vacances… ensoleillées !

La Directrice, Patricia Lupinacci
L' Échevine de l'enseignement, Myriame Georges - Sironval

Carte d'identité électronique pour enfants de moins de 12 ans (Kids – ID)

La **kids-ID** est un document d'identité et de voyage pour les **enfants âgés de 0 à 12 ans** reconnu dans toute l'Europe. En Belgique, ce document n'est pas une obligation en soi. Par contre pour des voyages en Europe, les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être en possession de celle-ci. Si vous projetez de partir en vacances avec vos enfants, veillez donc à demander ce document à temps.
Demandez la kids-ID auprès du service population de votre administration communale. Compte tenu du fait que la confection et la livraison d'une kids-ID prennent en moyenne une quinzaine de jours, **n'attendez pas le dernier moment avant de partir en vacances pour demander ce document**.
La kids-ID est valable trois ans et coûte 16 euros (taxe communale comprise).

Soutien aux devoirs – appel aux volontaires

Dans le cadre de l'Accueil Temps Libre, qui a lieu après les heures de cours dans les trois implantations primaires de la commune, nous recherchons des volontaires qui seraient intéressés par une participation bénévole à un soutien aux devoirs. Il s'agirait d'accompagner les accueillantes en aidant les enfants qui le souhaitent à réaliser leurs travaux scolaires avant leur retour à domicile. Les volontaires, bien évidemment, choisissent l'investissement en temps et en énergie qui leur convient le mieux, ainsi que l'implantation où ils souhaitent venir en soutien. Nous recherchons en priorité des bénévoles ayant une expérience pédagogique (enseignants, éducateurs…). Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la coordinatrice de l'extrascolaire, Vinciane Havet : 063/60.83.20
vinciane.havet@publilink.be

Conseil Communal des Enfants

Lors du renouvellement du Conseil Communal des Enfants en novembre 2011, les enfants ont proposé divers projets à développer. Ils en ont retenu 2 :

- La réalisation de panneaux de bienvenue dans certains villages ;
- La découverte des différentes activités réalisées par la Croix Rouge.

Les enfants ont rencontré à 5 reprises le service jeunesse de la Croix Rouge. Lors de ces rencontres, ils ont pu découvrir de façon ludique et pédagogique comment était organisé et à quoi servait « le don de sang », ils ont participé à la quinzaine de la Croix Rouge et ont pu choisir le projet qu'ils voulaient « subventionner », ils ont eu l'occasion de visiter une ambulance et d'avoir les explications par un ambulancier. Par des jeux ils ont pu s'approprier les valeurs comme la citoyenneté, la solidarité … Ce fut une première expérience très intéressante.

Pour la réalisation des panneaux, vous pourrez vous rendre compte du travail réalisé en passant à Fauvillers (Route de la Barrière), à Hollange (Voie des Messes), à Warnach (Rue des Deux Laiteries) et à Strainchamps (Rue de Fontenal). En effet, les panneaux ont été installé dernièrement. L'objectif des enfants est de sensibiliser les personnes à veiller à préserver l'environnement et à respecter la limitation de vitesse dans les villages.

Compte-rendu des activités du CCCA

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) de Fauvillers vit sa quatrième année et continue à s'engager avec force et dynamisme dans de nouveaux défis, de nouveaux partages intergénérationnels.

Au bilan de ces quatre années, on peut citer :

- L'enquête des besoins faite avec la collaboration massive de tous les aînés. Cette enquête a permis de déceler les souhaits et les remarques principales de nos concitoyens de plus de soixante ans. Pour répondre aux souhaits exprimés, nous avons obtenu la remise en fonction de l'éclairage de nuit. Nous sommes en contact permanent avec les édiles de la commune dans le but d'obtenir un cadre adapté pour les aînés qui souhaitent partager un moment avec d'autres ou pour ceux qui souhaiteraient bénéficier d'un endroit où poursuivre leur vie en toute quiétude.
- Nous avons organisé dernièrement notre premier goûter pour les aînés. Ce fut un franc succès ! Nous pensons offrir, de temps en temps, des activités ludiques et chaleureuses pour tous, comme un souper, un goûter, un tournoi de carte, etc.
- La mise sur pied de notre atelier créatif dans lequel viennent nous rejoindre des personnes de tous âges pour échanger des savoir-faire dans différents domaines. On peut citer : le crochet, la dentelle, la peinture, les bijoux …
- Le partage de connaissances avec les trois écoles de notre entité à travers des conférences données par nos membres. Exemple : promenade didactique, conférences à thème comme l'énergie, notre vie à l'âge des enfants, nichoirs d'oiseaux, chant, bricolage, initiation au violon par une lauréate du Concours Reine Elisabeth (Véronique Bogaerts), cuisine, visite d'un musée. Plus de quinze activités ont été réalisées cette année scolaire.
- La participation à diverses activités comme la Foire aux Plantes le 15 août, le marché de Noël à Warnach et les festivités organisées par les Comités de Parents.
- La culture musicale qui trouve son écho dans le concert de Printemps, organisé conjointement avec les enfants. La quatrième édition confirme le succès grandissant de cet évènement de haut niveau.
- Le retour vers les jeunes du résultat des concerts se fait sous forme de représentations. Après un théâtre de marionnettes, un théâtre d'ombres, et pour répondre à la demande des enfants, nous offrirons, cette année, un spectacle de clowns et de jongleurs.
- Nous avons encore beaucoup de projets dans nos cartons et plein d'énergie pour les porter.

Afin de renforcer la composition des membres du groupe, un appel à candidatures a été fait et, fin mai, nous avons procédé aux élections au sein du CCCA.

suite p.9

En pratique :

- En ce qui concerne l'atelier, il n'y a pas de limite d'âge et chacune, chacun peut venir nous rejoindre à la Ferme Simon tous les quinze jours le mercredi de 19 à 21h. N'hésitez pas à prendre contact avec Madame Odette STOCKIS au 0478/30.06.60.
- Le CCCA se réunit une fois par mois le 4ème jeudi de 15 à 17H. Toutes les personnes de plus de 55 ans sont cordialement invitées à nous rejoindre pour participer à des échanges de vue, donner des avis, éventuellement prendre un projet en main, etc.

Nous sommes un organisme officiel à l'écoute de vos besoins et notre rôle principal est d'améliorer le bien-être de l'ensemble des aînés au sein de notre commune en étant le relais entre les aînés et l'autorité communale.
Nous aimons aussi partager la chaleur de notre dynamisme. Alors n'hésitez plus et venez grossir l'équipe des « jeunes/vieux » de votre commune.

Au nom de toute notre équipe, je vous dis : Bel été, bonne santé et à tout bientôt.

Le Président du CCCA,
André Maitrejean

Le 23 mai 2013, de nouveaux membres ont rejoint le groupe et un nouveau « bureau » a été constitué.

Voici la liste de l'ensemble des membres :

- Dominique CHARNEUX, Président.
- Françoise CRAPS, Vice-Présidente.
- Marie – Claire REGIBEAU, Vice-Présidente.
- Willy NOISET, Trésorier.
- Yvette BLERET, Membre.
- André CONRARD, Membre.
- Pierre ERNEUX, Membre.
- Emma HENNEAUX, Membre.
- Mady HERMAN, Membre.
- Joseph HOLTZ, Membre.
- Daniel HUYGENS, Membre.
- René KAUFFMANN, Membre.
- André MAITREJEAN, Membre.
- Claudine ORTS, Membre.
- Stéphane ORTS, Membre.
- Irène OTTE, Membre.
- Odette STOCKIS, Membre.
- Nelly PALIGOT, Membre.
- René WILKIN, Membre.
- Francine WINKIN, Membre.

Conseil Consultatif des Jeunes

En date du 27 mai 2013, le Conseil communal a nommé les membres du tout premier Conseil Consultatif des Jeunes de la commune de Fauvillers.

Il s'agit de Thibault ADAM, Adrien CHETTER, Jennyfer et Séverine DEHALLEUX et Noé WEBER.

Ce petit groupe a déjà beaucoup d'idées dont l'une qui devrait se concrétiser lors du congé de Toussaint 2013. Il s'agit d'une séance d'informations sur les voyages à l'étranger pour les jeunes.

Le Conseil cherche aussi s'étoffer alors si tu as entre 13 et 25 ans, que tu habites la commune de Fauvillers, que tu veux faire bouger les choses, rejoins-nous.

Contacts :

- https://www.facebook.com/groups/385373384816865/
- coordinatrice : Carine STAS : carine.stas@publilink.be ou Tél. : 063/60.00.93

Heures d'ouverture de la maison communale

Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	13h30 - 19h
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 17h
Vendredi	9h - 13h	

TARIFS PASSEPORTS, CARTES D'IDENTITÉ, PERMIS DE CONDUIRE...

PASSEPORTS	**1. Procédure normale** Adultes : 91,00 € Enfants : 61,00 €	**2. Procédure urgente** Adultes : 260,00 € Enfants : 230,00 €		
CARTE D'IDENTITE	**1. Carte électronique de Belge** Procédure normale : 25,00 € Procédure d'extrême urgence (2 jours) : 190,00 € Procédure d'urgence (3 jours) : 126,00 €	**2. Carte électronique Kids - Id** Procédure normale : 16,00 € Procédure d'extrême urgence (2 jours) : 183,00 € Procédure d'urgence (3 jours) : 119,00 €	**3. Carte papier enfants étrangers - 12 ans** Procédure normale :16,00 € Procédure d'extrême urgence (2 jours) : 190,00 € Procédure d'urgence (3 jours) : 126,00 €	**4. Carte électronique pour étrangers** Procédure normale : 25,00 €
PERMIS DE CONDUIRE	1. Format carte bancaire : 25,00 €	2. Format papier (permis conduire provisoire) : 9,00 €	3. Format papier (permis conduire international) : 16,00 €	

NOUVELLES PRIMES COMMUNALES

Les chiffres de population sont clairs : Fauvillers est une commune jeune, et pourtant l'offre en matière d'accueil de la petite enfance y est faible. Il faut donc trouver des solutions pour renforcer cette offre. Une rencontre avec les responsables de l'ONE a permis de discuter de la manière de soutenir les accueillantes dans notre commune.

Le premier constat qui est sorti de cette discussion est qu'un projet de crèche, bien que réaliste, dépend toujours des subsides régionaux et ne peut donc s'envisager que sur le long terme. À court terme, les solutions consistent à garantir le maintien du coaccueil « Les fripouilles » et à encourager les accueillantes qui souhaiteraient s'installer sur notre territoire. Le conseil communal, en séance du 27 mai et à l'unanimité, a donc décidé d'instaurer **une prime de 1000 euros à destination des accueillantes,** afin de les aider à s'installer et à couvrir une partie de leurs frais professionnels. Cette prime est accordée à toute accueillante de notre commune, subventionnée ou non, à condition d'avoir obtenu l'agrément et l'autorisation de l'ONE, pour maximum 5 enfants présents et 8 inscrits, et à condition que l'accueillante s'engage à exercer pendant trois ans au moins sur le territoire de notre commune.

Une autre prime a été votée lors du même conseil communal : **une prime de 500 euros pour encourager à l'installation de citernes d'eau de pluie** de minimum 5000 litres dans les bâtiments qui en sont dépourvus ou qui ne sont pas obligés d'en installer. La prime sera demandée dans les quatre mois qui suivent la réalisation des travaux et sera octroyée à condition que la citerne réponde aux normes prescrites en la matière (pompe, évacuation du trop-plein, système de séparation avec le réseau public…).

La volonté, ici, est de préserver notre environnement et de limiter la consommation en eau des ménages, en encourageant à utiliser l'eau de pluie pour le jardinage, les chasses d'eau ou pour le fonctionnement de machines à laver. Réduire notre consommation en eau permet de limiter notre dépendance par rapport à l'eau venant de Nisramont et de privilégier l'eau issue des captages de la forêt d'Anlier pour la consommation.
Les détails de ces deux primes, ainsi que les formulaires pour déposer une demande d'intervention, sont disponibles sur le site de la commune : www.fauvillers.be

LES SCOUTS ET LES GUIDES BELGES PARTENT EN CAMP !

L'été est là. Scouts et guides s'apprêtent à partir en camp. Il est probable qu'un ou plusieurs groupes scouts ou guides issus d'une des cinq fédérations belges s'installent dans la commune. Une attention vive est portée pour que la cohabitation avec tous les riverains soit positive. Et ce, même si le nombre de camps est important dans l'entité.

Le camp est pour ces jeunes un moment important. Les animatrices et animateurs bénévoles achèvent en ce moment les derniers préparatifs pour offrir aux plus jeunes des camps extraordinaires. Partir au camp favorise l'autonomie et la prise de responsabilité. Pour beaucoup de jeunes, le camp n'est pas seulement un moment mémorable, il est aussi une expérience d'apprentissage et de vivre ensemble, dans le respect de chacun, de l'environnement et du voisinage. Chaque mouvement scout ou guide accompagne chaque année autant que possible les jeunes dans cette démarche éducative.

De nombreuses communes facilitent activement les

suite p.11

camps de mouvements de jeunesse par l'accueil communal mis en place :

- L'accueil des groupes avec une brochure personnalisée avec les atouts de la région.
- Un « monsieur camps », engagé par la commune, passe visiter les camps pour fournir quelques explications spécifiques.
- Les propriétaires reçoivent des informations à transmettre aux locataires de l'été.
- …

Pour se connaître au mieux, une « charte pour les camps » a été élaborée par le Ministre des Pouvoirs locaux, les Mouvements de jeunesse francophones et l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Vous pouvez la découvrir sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie www.uvcw.be.

Site internet général pour tous les mouvements scouts et guides : www.scouts.be

Photos pour vos publications disponibles sur ce site.

Contacts des fédérations scoutes et guides :

Scouts en Gidsen Vlaanderen
03.231.16.20 - www.scoutsengidsenvlaanderen.be
Les Scouts – Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique
02.508.12.00 – www.lesscouts.be
Guides Catholiques de Belgique
02.538.40.70 - www.guides.be
FOS Open Scouting – 09.245.45.86 - www.fos.be
Scouts et Guides Pluralistes – 02.539.23.19 - www.sgp.be

C.P.A.S.

Le CPAS vous propose :

✓ Des permanences du lundi au vendredi de 10h à 12h.
✓ Des rendez-vous au bureau en après-midi.
✓ Des déplacements à domicile sur rendez-vous.

Présidente :
Nadine De Clercq
0473/92.60.01 – nadine.declercq@publilink.be

Secrétaire :
Fernand Lafalize
063 / 60.83.23 – cpas.fauvillers@publilink.be

Service social :
Fanny Fontaine (tous les jours)
Laura Holtz (du lundi au mercredi)
063 / 60.83.23 - cpas.fauvillers@publilink.be

Employée administrative :
Christine Michaux (tous les matins)
063 / 60.83.23 – cpas.fauvillers@publilink.be

Services proposés :

- Permanences sociales
  - ✔ Colis alimentaires
  - ✔ Insertion socioprofessionnelle
  - ✔ Fourniture en énergie (mazout), corde de bois
  - ✔ Aides financières (frais médico-pharmaceutiques, électricité, SWDE, avances sur pensions, avances sur chômage, cotisations de mutuelle)
  - ✔ Contact avec Onem, FGTB, CSC, CAPAC
  - ✔ Gestions budgétaires, contacts avec huissiers
  - ✔ Demande de reconnaissance d'handicap et de carte de stationnement
  - ✔ Subside socio-culturel
  - ✔ Subside aux aînés
  - ✔ Aide et conseil en matière de consommation d'énergie (opération mébar)
  - ✔ Prime d'installation, prime ADeL
  - ✔ Aides familiales, garde malade
  - ✔ Réquisitoire en maison de repos
  - ✔ Garanties locatives
  - ✔ Demande du statut BIM et suivi du dossier (réduction de la taxe immondices communale, exonération de la taxe radio télévision redevance, tarif téléphonique social…)
  - ✔ Allocations familiales belges, grand-ducales et conventions internationales
  - ✔ Allocations de chauffage
  - ✔ Télévigilance
- Médiation de dettes
- Plaines de vacances
- Initiative locale d'accueil
- Point infor'jeunes

Dans chaque bulletin communal, un des services sera expliqué en détail.

Étant donné que l'été approche, nous vous proposons un petit texte afin d'en savoir plus sur les plaines de jeux organisées par le CPAS.

Le CPAS de Fauvillers a le plaisir d'inviter les enfants de la commune aux plaines de vacances qui ont lieu chaque année durant les grandes vacances. Ces plaines sont ouvertes aux enfants de 4 à 12 ans et aux jeunes de 13 à 15 ans. Il s'agit donc des enfants nés de 1998 à 2009 pour cette année.
Elles sont agréées par le ministère de la Communauté Française (ONE « Centres de vacances »). L'accueil est adapté et organisé en fonction des âges.

Au programme : activités sportives, culturelles, bricolage, découverte du milieu, grands jeux, veillées, excursions à la piscine…

Les activités sont prises en charge par des animateurs diplômés et/ou expérimentés. En effet, le CPAS de Fauvillers propose également aux jeunes de plus de 16 ans de suivre une formation afin de devenir animateur de Centre de Vacances. Le CPAS prend en charge la formation et permet aux jeunes de faire leur stage pratique aux plaines de vacances.

La plaine se déroule chaque année dans les locaux de l'école communale de Fauvillers. Elle est ouverte de 7h30 à 18h. En effet, une garderie est assurée de 7h30 à 8h30 ainsi que de 16h30 à 18h sur demande. Les activités sont organisées de 8h30 à 16h30.

Le prix demandé varie en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille :

Pour la semaine, soit 5 jours :
→ 50,00 € par enfant participant ;
→ 40,00 € par enfant participant pour 2 enfants d'une même famille inscrits ;
→ 35,00 € par enfant participant à partir de 3 enfants d'une même famille inscrits.

En cas de difficultés de payement, les personnes peuvent également s'adresser au CPAS.

Cette année, la plaine vous propose les thèmes suivants :
→ Du lundi 1er au vendredi 5 juillet 2013 :
La ferme d'hier et d'aujourd'hui
→ Du lundi 8 au vendredi 12 juillet 2013 : Les 5 sens
→ Du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2013 : Les super héros
→ Du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2013 :
Les contes et lé***gendes***

Mon médecin généraliste les week-ends et les jours fériés

Depuis le 4 février, quand vous faites appel à un médecin le week-end, vous devez modifier vos habitudes. Fini pour vous de rechercher le téléphone et l'adresse du médecin de garde dans votre commune. Il vous suffit de retenir le N° de téléphone attribué à la garde de médecine générale et la localisation du Poste de Garde le plus proche de votre domicile.

Pourquoi cette révolution ?

Les médecins généralistes se font de plus en plus rares dans nos régions. Dans 10 ans, plus d'un TIERS des médecins généralistes actuels auront cessé leurs activités. D'autre part, les jeunes médecins hésitent à s'engager dans la médecine générale, surtout en milieu rural.

A cela s'ajoute le vieillissement démographique, qui accroîtra les besoins médicaux de la population.

Il est donc urgent d'attirer les jeunes médecins dans nos contrées. Or la récurrence de la garde (un week-end sur trois dans certaines régions) en rebute plus d'un. Les zones urbaines avec une plus grande densité médicale et une diminution de la charge des gardes présentent un attrait nettement plus important.

Il est donc nécessaire de réagir pour :

- d'une part, continuer à proposer à tous les patients l'accès à un médecin généraliste de garde ;
- d'autre part, permettre aux généralistes de nos régions d'exercer leurs permanences de garde dans de meilleures conditions.

Une étude réalisée par le Pr T Brijs, spécialiste de l'économie des transports de l'Université de Hasselt, confirme le désastre démographique médical actuel mais aussi dans un futur proche.

La solution retenue par le Pr Brijs est de réunir le nombre nécessaire de médecins pour se partager les gardes de façon raisonnable et ce dans des lieux fixes, facilement accessibles et identifiables par la population. Il propose donc de créer des Postes de Garde, en fusionnant les territoires de plusieurs anciens secteurs de garde, tout en préservant au maximum le temps de déplacement du patient.

Dans la province de Luxembourg et l'arrondissement de Dinant, 7 Postes Médicaux de Garde de médecine générale ont été créés.

Le temps de déplacement moyen du patient vers le Poste de Garde le plus proche est de 14 minutes.

Mode de fonctionnement d'un Poste Médical de Garde

Quand ?

- Du vendredi 20h00 au lundi 8h00
- Les jours fériés légaux (la veille dès 20h00 au lendemain 8h00)

Comment s'y prendre ?

La première étape est de prendre contact avec le N° **1733**. Dans certains cas (appel GSM, numéro privé, ….) votre code postal vous sera demandé. Quelques questions vous seront posées pour évaluer le degré d'urgence de l'intervention. Un rendez-vous vous sera ensuite donné au poste de garde dont votre localité dépend.

L'objectif d'un poste de garde est de garantir à chacun les soins qui ne peuvent être postposés jusqu'à la reprise des activités de son médecin traitant.

Combien ça coûte ?

Le poste de garde pratique le système du tiers payant, c'est-à-dire, que vous ne payez que la part qui reste à charge du patient après intervention de la mutuelle. Pour ce faire, il est indispensable de vous munir de votre carte SIS et d'une vignette de mutuelle.

Les postes de garde sont équipés de terminaux bancaires pour les paiements électroniques (les cartes de crédit ne sont pas acceptées).

Qui ?

Par qui allez-vous être soigné ? L'ensemble des médecins généralistes de la province de Luxembourg et de l'arrondissement de Dinant participe à la garde de week-end dans les différents Postes de Garde. Il s'agira donc d'un médecin généraliste de la région. Pour un meilleur suivi, le médecin qui vous aura consulté informera votre médecin traitant du diagnostic et du traitement prescrit.

Où ?

Il y a un Poste de Garde à moins de trente minutes de route de chez vous.
Pour la commune de Fauvillers.
Le Poste Médical de Garde se situe à Bastogne. Les différents bâtiments sont faciles à repérer par un fléchage spécifique.

Si vous ne pouvez vous rendre par vos propres moyens au Poste de Garde, **un service de navette peut vous être proposé**. Une intervention de 5 € vous sera demandée dans ce cas. Cette possibilité vous sera présentée lors de votre contact avec le service 1733.

Et si votre état de santé ne vous permet de vous déplacer, le médecin pourra se rendre à votre domicile pour vous examiner.

Et en semaine ?

Les Postes Médicaux de Garde n'assurent que les gardes des week-ends/jours fériés. Le système reste donc inchangé pour les nuits en semaine. Vous pouvez retrouver le médecin de garde de votre région sur le site :
www.cercles.be

Conclusion :

Comme vous l'avez compris, cette réforme de la garde de médecine générale est indispensable pour garantir des soins de santé à tous dans nos régions dans les années à venir. D'autre part, ces nouveaux services vous faciliteront la vie. Il ne sera plus nécessaire de chercher les coordonnées du médecin de garde, seul le numéro unique 1733 est à retenir. Plus besoin, non plus, de chercher l'adresse du médecin de garde, vous connaitrez ce lieu bien défini où l'ensemble des médecins centralise cette garde. De plus, le poste de garde travaillant sur système de rendez-vous votre passage sera de courte durée. Le système de ticket modérateur et le paiement par terminal bancaire sont aussi là pour vous faciliter la vie. Il ne sera plus nécessaire de passer par la banque « parce qu'on n'avait pas prévu de tomber malade ce week-end-là ». Et pour finir, le système de navette permettra de garantir l'accessibilité à tous.

Monique Fostier – « Je vous écoute écrire »

S'il y a bien une caractéristique de la vie dans une commune rurale, c'est le fait que les habitants se connaissent et se côtoient tous les jours, que chacun est prêt à aider son voisin si le besoin s'en fait sentir. C'est en tout cas la conviction de Monique Fostier, qui met sa formation d'écrivain public au service des citoyens qui le souhaitent.

D'où vous est venue l'idée de devenir écrivain public ?

Lorsque je travaillais au CPAS, j'ai participé à un projet Equal, pour lutter contre les discriminations et les inégalités dans le monde du travail. J'ai participé à des réunions et à une formation organisée par Lire et écrire, une ASBL qui lutte pour que la lecture soit accessible à tous. Nous réalisions une brochure pour aider les personnes, y compris celles en difficulté de lecture, à se repérer dans les espaces publics. C'est là que pour la première fois, j'ai entendu parler du rôle d'écrivain public. Cela m'a intéressée et j'ai décidé de suivre une formation à Namur en 2004. Maintenant, je suis en pause-carrière et je souhaite en faire profiter, bénévolement, les habitants de notre commune qui le souhaitent.

Qu'est-ce qu'un écrivain public au juste ?

C'est quelqu'un qui prête sa plume à quelqu'un d'autre. Beaucoup de gens connaissent des situations où l'on est mal à l'aise devant l'écriture : quand on doit écrire une lettre officielle, répondre à un courrier important, remplir des documents administratifs, rédiger un CV ou une lettre de candidature. L'écrivain public propose de vous aider dans ces démarches, de réfléchir avec vous à la manière de formuler au mieux ces documents.

Concrètement, quel est votre rôle ?

L'essentiel est de savoir écouter pour retranscrire au mieux, tout en respectant les idées, les nuances. L'écrivain public est là pour aider, aiguiller, mais ce n'est pas lui qui décide du contenu. Il peut conseiller, mais il ne juge pas ce qui est écrit et il a un devoir de réserve et de confidentialité. Il garde pour lui l'information qu'on lui donne. Il est à l'écoute. C'est important parfois d'être à deux dans certaines démarches, cela donne du courage. Il rédige, peut aider à chercher de l'information, il corrige, mais au final ce n'est pas lui qui signe le document. D'ailleurs, son rôle est défini clairement dans une charte.

Qui peut vous contacter et comment ?

Je suis disponible pour toute personne qui souhaite avoir une aide dans les démarches de la vie quotidienne qui intègrent l'écrit ou la lecture. Je peux me déplacer, aller chez les gens. Il suffit de m'appeler au 063 60 10 33. Ce numéro peut être renseigné à toute personne qui serait demandeuse d'une aide, d'un autre regard sur ses écrits.

Monique Fostier – Chemin de la Harre 39 à Hotte

Charte de l'écrivain public

1. L'écrivain public vise l'autonomie de la personne.
2. Il travaille gratuitement.
3. Il informe la personne des conséquences possibles de l'écrit, mais ce n'est pas lui qui prend la décision de l'envoyer.
4. Il informe les personnes désireuses des formations existant dans le domaine de l'alphabétisation.
5. Il intervient sur la forme et les questions de langage, mais laisse la personne bénéficiaire responsable de ses intentions.
6. Il veille, avant toute intervention et s'il n'est pas compétent, à mobiliser le réseau de la personne et les ressources de l'environnement immédiat pour trouver la personne adéquate.
7. Le texte écrit est une première mise en forme, qui peut être relayée auprès des services compétents si nécessaire.
8. L'écrivain public offre une aide ponctuelle et confidentielle. Le suivi à long terme de la personne sera assuré par les services compétents.
9. Dans un souci d'efficacité, il peut utiliser d'autres moyens de communication que l'écrit.
10. Chaque écrivain pose ses limites, en fonction de ses disponibilités et de son éthique.
11. L'écrivain participe activement au réseau des écrivains publics.
12. Il reste disponible pour la rédaction de documents collectifs.

Vous proposez vos services ?
Vous faites partie d'une association dynamique de notre commune et vous souhaitez faire découvrir vos activités ?
Vous êtes à la tête d'une entreprise et vous désirez vous faire mieux connaitre de nos concitoyens ?
Le bulletin communal, dans sa nouvelle formule, doit être le relai de ces informations.
Dans chaque numéro, nous publierons des interviews ou des articles présentant notre commune et ses citoyens.
Si vous voulez profiter de ce moyen de communication, il vous suffit d'écrire à l'adresse suivante : carine.stas@publilink.be

Naissances : 2011 - 2013

- KREINZE Abel, né le 28 septembre 2011, fils de Rudy et de Marcella LENTINI, domiciliés à Fauvillers.
- GODEFROID Clémentine, née le 16 octobre 2011, fille de David et de Julie DEPIENNE, domiciliés à Fauvillers.
- GIRS Zélie, née le 20 octobre 2011, fille de Julien et de Maud CROIX, domiciliés à Strainchamps.
- GAUTHIER Célestine, née le 24 octobre 2011, fille de Benjamin et de Livia SASS, domiciliés à Honville.
- SPÔTE Loris, né le 4 novembre 2011, fils de Joachim et de Anelise GILLET, domiciliés à Honville.
- MONTAGNE Lola, née le 29 novembre 2011, fille de Nicolas et de Géraldine NEY, domiciliés à Tintange.
- TELLIER Sélène, née le 2 décembre 2011, fille de Jean-François et de Stéphanie CLOQUETTE, domiciliés à Sainlez.
- JODOCY Oriane, née le 3 décembre 2011, fille de Vincent et de Nathalie ROBLAIN, domiciliés à Sainlez.
- VAN BILSEN Lara, née le 11 décembre 2011, fille de Giel et de Christine PARMENTIER, domiciliés à Malmaison.
- RORIVE Luca, né le 14 décembre 2011, fils de Marc et de Antonella DI QUINZIO, domiciliés à Bodange.
- PIERAZZO Aléandro, né le 27 décembre 2011, fils de Antoine et de Jennifer FONTAINE, domiciliés à Tintange.

- THIRY Léo, né le 3 janvier 2012, fils de François et de Malorie DABE, domiciliés à Hollange.
- LATTEUR Théo, né le 6 janvier 2012, fils de Christophe et de Isabelle CRINE, domiciliés à Hotte.
- KRANTZ Néo, né le 10 janvier 2012, fils de Jérôme et de Déborah VAN DEN NOORGATE, domiciliés à Tintange.
- CAMBIER Jonas, né le 14 février 2012, fils de Pascal et de Delphine COUPEZ, domiciliés à Hotte.
- GAUDRON Amy, née le 21 février 2012, fille de Christophe et de Julie DOTRIMONT, domiciliés à Hotte.
- GUILLAUME Deborah, née le 28 février 2012, fille de Marc et de Sylvie GADJOU, domiciliés à Malmaison.
- TALBOT Benjamin, né le 27 mars 2012, fils de Marc et de Marie-Christine BIHAIN, domiciliés à Hollange.
- JODOCY Sibylle, née le 28 mars 2012, fille de Stéphane et de Sarah LEJEUNE, domiciliés à Sainlez.
- GOOSSE Mia, née le 31 mars 2012, fille de Thomas et de Marie WILMOTTE, domiciliés à Wisembach.
- MATHIEU Victor, né le 10 avril 2012, fils de Philippe et de Sabrina GASPARD, domiciliés à Tintange.
- D'HOEDT Félix, né le 14 avril 2012, fils de Marc et de Aline PASQUASY, domiciliés à Hotte ;
- LOUIS Ethan, né le 1er mai 2012, fils de Cédric et de Aude SAN JUAN Y CORTES, domiciliés à Hollange.
- PARACHE Antonin, né le 4 mai 2012, fils de Etienne et de Valérie PAUL, domiciliés à Hollange.
- BAPPERT Elliot, né le 8 mai 2012, fils de Matthias et de Annlise MONFORT, domiciliés à Tintange.
- LIBOIS Maxime, né le 11 mai 2012, fils de Sébastien et de Valérie MIGNOLET, domiciliés à Hotte.
- BOUCHEZ Thyron, né le 25 mai 2012, fils de David et de Sonia TEISE, domiciliés à Honville.
- GOB Mia, née le 12 juin 2012, fille de Quentin et de Laureline COOS, domiciliés à Bodange.
- GOB Timothé, né le 12 juin 2012, fils de Quentin et de Laureline COOS, domiciliés à Bodange.
- ETIENNE Lucien, né le 28 juin 2012, fils de Thomas et de Amélie ANTOINE, domiciliés à Strainchamps.
- FONTAINE Daphné, née le 16 juillet 2012, fille de Denis et de Adeline GENIN, domiciliés à Sainlez.
- MEES Corey, né le 29 juillet 2012, fils de Jeoffrey et de Laetitia LEQUEUX, domiciliés à Fauvillers.
- VAN WERSCH Hugo, né le 3 août 2012, fils de Gilles et de Jessica LECLERCQ, domiciliés à Strainchamps.
- WAUDOIT Henri, né le 15 août 2012, fils de Sébastien et de Julie VANDERHAEGHEN, domiciliés à Fauvillers.
- VANHOVE Alice, née le 25 septembre 2012, fille de Guillaume et de Amandine DEBLIR, domiciliés à Fauvillers.
- COLLET Elsa, née le 6 octobre 2012, fille de Kévin et de Mendy GRISIUS, domiciliés à Honville.
- PIERRET Albin, né le 10 octobre 2012, fils de Benjamin et de Sophie MARBEHANT, domiciliés à Burnon.
- DAUBY Mathéo, né le 20 octobre 2012, fils de Julien et de Sylvie TOUSSAINT, domiciliés à Strainchamps.
- PROTT Adrien, né le 21 octobre 2012, fils de Benoît et de Nathalie MIGNON, domiciliés à Sainlez.
- GILLET Noah, né le 9 novembre 2012, fils de Michaël et de Christelle GOOSSE, domiciliés à Sainlez.
- FRANCK Amaury, né le 23 novembre 2012, fils de Philippe et de Gwénaëlle GAILLARD, domiciliés à Hotte.
- GUEBEL Emelyne, née le 24 novembre 2012, fille de Jérôme et de Mélissa MARTIN, domiciliés à Sainlez.
- TABART Mattia, né le 9 décembre 2012, fils de Emile et de Marie RAZANATSOA, domiciliés à Honville.
- BERNY Elyaël, né le 14 décembre 2012, fils de Aliénor et de Bertrand SONDAG, domiciliés à Hollange.
- GASBARRE Cloé, née le 15 décembre 2012, fille de Romain et de Maud KOLLE, domiciliés à Bodange.
- BRIFFAUT Evy, né le 16 décembre 2012, fils de Kévin et de Cécile DOMINIQUE, domiciliés à Fauvillers.

- GASPARD Charles, né le 30 janvier 2013, fils de Michaël et de Agnieszka ZAJAC, domiciliés à Tintange.
- HAZEE Line, née le 15 février 2013, fille de Benoît et de Caroline COZIER, domiciliés à Strainchamps.
- NICOLAS Léa, née le 16 février 2013, fille de Fabian et de Vanessa DONNAY, domiciliés à Burnon.
- MANIGART Laure, née le 4 avril 2013, fille de Frédéric et de Alice DENBY WILKES, domiciliés à Hollange.
- JEANTY Amaury, né le 17 avril 2013, fils de Willy et de Sabine DECKER, domiciliés à Warnach.
- DUVINAGE Ethan, né le 24 avril 2013, fils de Daniel et de Françoise HECQUE, domiciliés à Bodange.
- CHETTER Hugo, né le 22 mai 2013, fils de Geoffrey et de Cindy COUSET, domiciliés à Honville.

Mariages : 2011 – 2013

- Le 26 novembre 2011 : PEIGNOIS Boris et OBERSKI Agnès
- Le 26 novembre 2011 : MULLER François et SCHOETERS Céline.

- Le 4 février 2012 : TABART Emile et RAZANATSOA Marie de Honville.
- Le 10 avril 2012 : PEIFFER Alain et CLEMENT Mahalahatsy.
- Le 28 juillet 2012 : MAQUET Jordan et LAMBERT Meggy de Hotte.
- Le 27 octobre 2012 : SPÔTE Gwennaël et PAYOT Catherine de Honville.

- Le 16 février 2013 : BROUIR Robert et GUILLAUME Josiane de Fauvillers.
- Le 13 avril 2013 : RENARD Francis et DIOMANDE Aoua de Hotte.
- Le 4 mai 2013 : JAVAUX Ralph et BILLY France – Catherine de Wisembach.
- Le 1er juin 2013 : DABE Cédric et HAY Kathline de Warnach.

Décès : 2011 - 2013

- BOEUR Emile, né le 14 décembre 1938, domicilié à Sainlez, décédé à Vaux-sur-Sûre, le 19 octobre 2011.
- THOMAS Fernand, né le 1er juin 1936, domicilié à Fauvillers, décédé à Vaux-sur-Sûre, le 19 octobre 2011.
- BARTHELEMY Albert, né le 3 décembre 1925, domicilié à Sainlez, décédé à Houffalize, le 8 novembre 2011.
- LEYDER Jean-Luc, né le 4 février 1966, domicilié à Fauvillers, décédé à Aubange, le 22 novembre 2011.
- BAYET Julien, né le 12 octobre 1924, domicilié à Hollange, décédé à Sainte-Ode, le 18 décembre 2011.

- DIELS Denise, née le 25 février 1944, domiciliée à Wisembach, décédée à Arlon, le 24 janvier 2012.
- GEORGES Jennifer, née le 1er juillet 1991, domiciliée à Strainchamps, décédée à Neufchâteau, le 18 février 2012.
- LEQUEUX Auguste, né le 20 mai 1920, domicilié à Sainlez, décédé à Bastogne, le 21 février 2012.
- HOLTZ Julien, né le 29 mars 1936, domicilié à Bodange, décédé à Fauvillers, le 23 février 2012.
- YERNAUX Paul, né le 25 juillet 1921, domicilié à Strainchamps, décédé à Namur, le 29 mars 2012.
- PHILIPIN Gislaine, née le 14 septembre 1921, domiciliée à Hollange, décédée à Bastogne, le 8 avril 2012.
- VOLVERT André, né le 26 juin 1938, domicilié à Menufontaine, décédé à Bastogne, le 12 avril 2012.
- LENGER Anne, née le 17 novembre 1927, domiciliée à Strainchamps, décédée à Sainte-Ode, le 15 avril 2012.
- REMIENCE Any, née le 1er juin 1923, domiciliée à Bodange, décédée à Vaux-sur-Sûre, le 19 avril 2012.
- ASSELBORN Joseph, né le 30 avril 1950, domicilié à Fauvillers, décédé à Fauvillers, le 3 mai 2012.
- ANTOINE André, né le 8 janvier 1938, domicilié à Menufontaine, décédé à Fauvillers, le 17 mai 2012.
- HENRIETTE Alberte, née le 9 mai 1930, domiciliée à Bodange, décédée à Bastogne, le 18 mai 2012.
- BESSELING Nelly, née le 17 mai 1939, domiciliée à Honville, décédée à Honville, le 3 juin 2012.
- HOEN laure, née le 22 janvier 1941, domiciliée à Fauvillers, décédée à Arlon, le 18 juin 2012.
- MELMER René, né le 18 février 1948, domicilié à Fauvillers, décédé à Sainte-Ode, le 26 juin 2012.
- HEINEN André, né le 5 août 1944, domicilié à Tintange, décédé à Liège, le 11 août 2012.
- POOS Jean-Marie, né le 18 juin 1935, domicilié à Fauvillers, décédé à Fauvillers, le 23 septembre 2012.
- NOISET Stany, né le 23 août 1969, domicilié à Sainlez, décédé à Neufchâteau, le 29 septembre 2012.
- GRAFF Marguerite, née le 14 juillet 1916, domiciliée à Fauvillers, décédée à Fauvillers, le 6 octobre 2012.
- HAINAUX Claudine, née le 16 mai 1965, domiciliée à Hollange, décédée à Sainte-Ode, le 7 octobre 2012.
- SALBIAH BT Ibrahim, née le 16 octobre 1951, domiciliée à Fauvillers, décédée à Yvoir, le 3 novembre 2012.
- DENIS André, né le 18 mai 1945, domicilié à Tintange, décédé à Martelange, le 6 novembre 2012.
- CORNETTE Odila, née le 12 septembre 1924, domiciliée à Hollange, décédée à Fauvillers, le 27 novembre 2012.
- COLLAY Nelly, née le 17 novembre 1920, domiciliée à Bodange, décédée à Vaux – Sur – Sûre, le 29 décembre 2012.

- LEBLANC Pierre, né le 2 avril 1969, domicilié à Warnach, décédé à Luxembourg, le 15 janvier 2013.
- ONGENADEN Odette, née le 14 février 1933, domiciliée à Warnach, décédée à Charleroi, le 21 janvier 2013.
- PENNETIER Danielle, née le 8 juin 1946, domiciliée à Wisembach, décédée à Arlon, le 11 février 2013.
- JOURDAN Camille, né le 7 juillet 1923, domicilié à Fauvillers, décédé à Bastogne, le 20 mars 2013.
- ABINET Jeanine, née le 20 juin 1946, domiciliée à Fauvillers, décédée à Bastogne, le 13 avril 2013.
- GANGLER Appoline, née le 23 mars 1926, domiciliée à Hollange, décédée à Hollange, le 25 mai 2013.
- DEPUS François, né le 19 février 1932, domicilié à Wisembach, décédé à Wisembach, le 25 mai 2013.

NOUVEAU PERMIS CONDUIRE AU FORMAT CARTE BANCAIRE

Depuis le 9 avril 2013, nous sommes passés au **permis de conduire format carte bancaire**.

Cette mesure ne vise pas les permis de conduire provisoires et internationaux.

Ce nouveau type de permis est délivré dans les cas suivants :

- Réussite de l'examen (premier permis) ;
- Changement de catégorie ;
- Nouvelle demande en cas de vol ou perte, après déclaration au service de police ;
- Renouvellement de la sélection médicale ;
- Sur base volontaire (changement d'un ancien permis).

Les permis de conduire européens en votre possession restent valables jusqu'en 2033.

Comment faire ?

Vous vous présentez personnellement muni de votre formulaire de demande signé recto-verso. Vous n'avez plus besoin de photo, car celle-ci et la signature figurant sur la carte sont reprises directement sur le permis de conduire.

Délai

Le permis étant fabriqué par une firme extérieure, il y a un délai d'attente de 3 jours pour la délivrance au citoyen et ce, à partir du jour d'introduction de la demande.

Validité et coût

Le permis de conduire format carte bancaire a une validité de 10 ans et coûte 25,00 €.

RÈGLES EN MATIÈRE D'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS

Avis important aux associations et comités

Zone de police – Règles en matière d'organisation d'évènements

En début de législature, afin de rappeler les règles existantes et d'uniformiser les pratiques au sein des communes de la Zone Centre Ardenne, la police a réalisé un formulaire destiné à être complété et renvoyé au bourgmestre au plus tard un mois avant l'organisation de tout évènement public. Ce délai peut paraitre important, mais il est nécessaire pour que les services communaux puissent interroger la police et les pompiers et vérifier, avec eux, que toutes les conditions légales ont été remplies.

Le formulaire est disponible en ligne, sur le site de la commune (www.fauvillers.be), et comprend une description complète de l'activité à compléter.

Les autres règles concernant l'organisation de soirées concernent l'heure de fermeture, fixée à 3 h du matin maximum sur toute la zone de police, et la vente d'alcool, interdite aux moins de 16 ans, et limitée au vin et à la bière (alcools forts exclus) entre 16 et 18 ans.

FAUVILLERS, UNE COMMUNE ÉGALITÉ

Le 3 mai 2013, au Moulin de Beez à Namur, notre bourgmestre a signé la Charte de l'égalité des chances, en présence de la Ministre Éliane Tillieux. Ce document fait de Fauvillers une « commune égalité », qui s'engage dans la lutte contre tous les types de discriminations.

Fauvillers s'est donc engagé à

- Favoriser une politique d'égalité des chances au sein de ses services et sur son territoire par la mise en place d'un plan d'action et le suivi régulier de sa mise en œuvre.
- Désigner une personne de référence en charge de l'égalité des chances.
- Lutter contre toutes formes de discrimination.
- Permettre à chaque citoyen-ne de participer à la vie locale/publique sans discrimination.
- Promouvoir les actions et sensibiliser les citoyen-ne-s, les membres de son personnel et ses partenaires à la Charte de l'égalité des chances.
- Intégrer l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie politique.
- Veiller à garantir la diversité et l'égalité des chances au sein de son administration à chaque étape de la carrière (recrutement, formation, développement des compétences et évolution de carrière).
- Communiquer son engagement.
- Veiller au respect de la Charte dans toute l'entité communale.

Nous avons désigné un échevin en charge de cette question, il s'agit de Geoffrey Chetter, qui a également la solidarité internationale dans ses attributions, deux domaines de compétence proches.

Lutter contre la discrimination, ce n'est pas seulement s'abstenir de traiter différemment les personnes en fonction de critères comme l'origine, la langue ou les convictions, mais c'est aussi ne pas accepter de fermer les yeux lorsque quelqu'un est victime de ce genre de comportements.
Au sein de l'administration communale, nous sommes attentifs à éviter tout type de traitement inégalitaire, que ce soit dans n'importe lequel des neuf domaines concernés : l'âge, les convictions philosophiques et religieuses, les convictions politiques, le genre, le handicap, la langue et nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine sociale et l'origine ethnique.

Via le bulletin communal, nous vous présenterons régulièrement un des neufs grands types de discrimination et ce qu'il est possible de faire en la matière afin de lutter pour plus d'égalité.

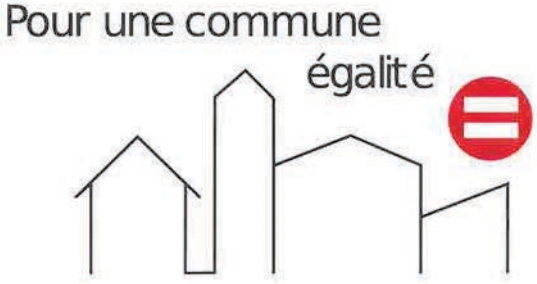

Trophée Commune Sportive

Une Journée du Sport à Namur
Lors du Trophée Commune Sportive
Le samedi 28 septembre 2013

Venez participer à une journée sportive …

Au programme de cette journée :

- Un jogging de 10 kms
- Deux relais 2x100m en natation
- Un relais de 3h en VTT
- Un tournoi de mini-foot
- Un tournoi de pétanque

Que vous souhaitiez participer à l'une de ces 5 disciplines, tester toute une série de sports différents ou simplement supporter les participants, vous êtes les bienvenus.

Si vous êtes intéressés par cette journée,
veuillez prendre contact avec Carine STAS à l'Administration Communale de Fauvillers au 063/60.00.93. ou à l'adresse email carine.stas@publilink.be.

Participation gratuite.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'ADEPS : http://www.adeps.be/index.asp?i=76&m=page

COMMENT SIGNALER UNE PANNE D'ECLAIRAGE PUBLIC ?

Jusqu'à présent, pour signaler la panne d'un luminaire d'éclairage public dans notre commune, vous faisiez appel en priorité aux services communaux ou à la police.

Désormais, vous pourrez le faire directement sur Internet !

En effet, en collaboration avec ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, nous nous sommes dotés d'un outil de signalement des pannes d'éclairage public. Grâce à un système de cartographie informatisée, nous accédons désormais en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité. Nous pouvons ainsi gérer chaque luminaire de manière individualisée.

ORES a entamé une campagne pour identifier chacun des luminaires ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une plaquette signalétique. Celle-ci porte un numéro unique pour chaque luminaire.
La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou se présenter sous la forme d'une étiquette autocollante.

L'identification se compose toujours comme suit:

Fauvillers 813/**00147**

Numéro d'identification de notre commune — *Numéro d'identification du luminaire*

Un système simple et efficace

Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1. Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ou, à défaut, de noter le nom de la rue, le numéro de la maison la plus proche et le code postal de la commune concernée.
2. Vous rendre sur le site internet www.ores.net, à la rubrique **Signaler un lampadaire en panne**, compléter les informations demandées et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne.

Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

Vous n'êtes pas connecté à Internet ?

Qu'à cela ne tienne, il vous suffit d'appeler :

- le centre d'appel d'ORES au 078/78.78.00
- ou en dernier recours, les services communaux au 063/60.00.93

Grâce à ce nouveau service en ligne, notre ambition partagée avec ORES est de vous offrir une qualité de service encore meilleure. Nous comptons sur votre collaboration pour que ce système encore débutant se mue en véritable succès. Vous participerez ainsi activement à un meilleur cadre de vie pour tous.

Merci d'avance !

34 tonnes de déchets ramassés lors de l'opération 2013

Cette année encore, vous avez été nombreux à consacrer quelques heures de votre temps à nettoyer les routes et les berges de votre quartier.

Et ce travail a encore porté ses « maudits » fruits. En 2013, dans les 49 communes participantes, les bénévoles ont ramassé :

- 5.346 kilos de cannettes
- 2.205 kilos de verre
- 1.616 kilos de bouteille en plastique
- 2.934 kilos d'autres déchets divers recyclables (bois, métaux, …)
- 21.837 kilos de déchets non recyclables.

Le tri effectué par les bénévoles a permis que 36 % de déchets collectés soient recyclés.

Merci à tous les bénévoles !

La mobilisation ne faiblit pas au fil des ans. Cette année, plus de 10.000 citoyens ont été au rendez-vous. **Dans notre commune, nous avons ramassés 545 kilos.**

D'autres photos seront prochainement disponibles sur le site de notre commune www.fauvillers.be

Un chewing-gum jeté par terre défigure la nature pendant 5 ans ! Jetons-les aussi à la poubelle !

Impossible de ramasser chewing-gums ou mégots de cigarette dans le cadre de l'opération « Communes et rivières propres ». Pourtant ces tout petits déchets polluent pendant des années !

Savez-vous qu'il faut de 1 à 5 ans pour que les mégots se décomposent (5 ans pour les chewing- gums) et jusqu'à 12 ans pour que leurs substances se désintègrent complètement dans la nature.

Durée de vie dans la nature
Mégot de cigarette : 1 à 5 ans
Chewing-gum, papier de bonbon : 5 ans

Les mégots et les chewing-gums représentent également une menace pour la faune et la flore : les oiseaux et les poissons les confondent souvent avec de la nourriture.

Pure Province

Découvrez toutes les actions qui ont été menées par l'AIVE, la Province de Luxembourg, les Contrats de rivières, les parcs naturels et tous les partenaires dans le rapport d'activités « Pure Province 2008-2012 » sur www.pureprovince.be.

Fauvillers : 11.11.11 « recrute »

Les volontaires 11.11.11 de Fauvillers se préparent à une nouvelle campagne. Dès le mois de juillet, ils s'engagent durant deux ans « Pour le droit à l'alimentation ».

L'équipe 11.11.11 de Fauvillers, rassemblée autour de Philippe Moline, se mobilise chaque année en appui aux 90 associations membres du CNCD-11.11.11. Elle récolte durant 11 jours autour du 11 novembre, des fonds pour soutenir 50 programmes émancipateurs dans les régions les plus pauvres du monde. (www.cncd.be)

Mais une orientation complémentaire a été impulsée cette année, avec l'appui du tout nouvel échevin de la Solidarité internationale, Geoffrey Chetter. L'idée est de proposer (aussi) dans notre commune des moments de visibilité, d'information et de sensibilisation. C'est Jean-Pierre Stas qui a accepté de coordonner dans un premier temps cette mobilisation locale en vue de créer des temps de rencontre, des animations, des évènements, qui rassembleront les citoyens pour réfléchir, penser, imaginer, créer les actions capables d'ouvrir à tous, dans le monde, les droits auxquels l'être humain peut prétendre : l'alimentation, l'accès à l'eau potable, l'éducation, la culture, la liberté d'expression, l'égalité de traitement, le droit au travail décent,…

Comment cela se concrétisera-t-il ?
Par un film, un débat, une conférence, un spectacle, une exposition, une rencontre ???

Tout reste à inventer. Place aux jeunes créatifs, dynamiques, enthousiastes et solidaires ; place aussi aux plus anciens, expérimentés, convaincus et convaincants. Tout engagement volontaire, même modeste, est le bienvenu. Et vous qui lisez cet article, peut-être connaissez-vous, à Bodange, Menufontaine, Sainlez,... un couple qui pourrait accrocher, un ménage fraichement pensionné et prêt à rempiler dans la mise en place de ce nouveau groupe. N'hésitez pas à répercuter cet article, de sorte de donner des chances à cette initiative.

Toute personne qui se sent concernée par la solidarité internationale peut se faire connaître auprès du coordinateur local 11.11.11 :

Jean-Pierre Stas
stasjea@gmail.com - 0499 36 61 45
ou auprès de
Geoffrey Chetter
geoffrey.chetter@publilink.be.

En vous remerciant de votre lecture attentive et de l'accueil de cette volonté associative sur notre Commune, et au-délà.

YFU : cherche familles d'accueil

YFU asbl Youth for Understanding Bruxelles - Wallonie

Elargissez votre horizon en ouvrant votre maison !
Depuis plus de 60 ans **Youth For Understanding** organise des échanges éducatifs internationaux à travers le monde. L'objectif de cette organisation est d'améliorer la compréhension interculturelle, le respect mutuel et la responsabilité sociale à travers des échanges éducatifs pour les jeunes, les familles et les communautés.
Pour mener à bien sa mission, l'asbl YFU Bruxelles-Wallonie, qui fait partie du réseau mondial YFU, recherche des familles d'accueil bénévoles pour des étudiants internationaux âgés de 15 à 18 ans qui arriveront en Belgique pour un semestre ou une année scolaire au mois d'août prochain. Ils viennent d'Amérique latine, du Nord, d'Asie, d'Europe et souhaitent améliorer leur connaissance du français et découvrir notre culture en vivant en famille d'accueil.
Outre le fait de donner à un étudiant(e) l'opportunité de réaliser son rêve, les familles d'accueil retirent énormément de satisfactions comme nous l'explique cette maman d'accueil : « Le 23 août dernier, une jeune fille souriante en provenance du Venezuela nous attendait sur le quai de la gare à Bruxelles Midi. L'aventure pouvait commencer et Andrea a très vite participé à notre vie. Il faut dire que nous étions en plein travaux d'aménagement d'une chambre. Elle a donc mis la main à la pâte en nous aidant à poser le plancher et à peindre. Et puis, il y a eu son entrée à l'athénée. Elle a pu ainsi faire connaissance avec notre monde scolaire et découvrir les joies du bus bondé, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige. Il faut dire qu'Andrea habite une région du Venezuela où les températures avoisinent les 30 - 35°C voire 45°C, été comme hiver. Elle s'est donc émerveillée de la couleur des feuilles des arbres en automne, elle a vu, pour la première fois, la chute des feuilles.

Mais le meilleur arrivait : la neige et le froid ! Que de soirées passées devant le feu de bois un plaid sur les épaules… Enfin, le printemps est arrivé et avec lui, les doux moments sur la terrasse à contempler les premières fleurs et à savourer les premiers barbecues. Il y aura bientôt 10 mois qu'Andrea partage notre vie et l'accueillir aura été pour notre famille synonyme de partage, d'amour et de rires. Merci Andrea !
Tu vas nous manquer. »
Les motivations à accueillir sont très diverses: découvrir une autre culture, envie de partager la sienne, montrer à ses enfants les bienfaits d'un échange linguistique, découvrir une autre langue, partager son quotidien, aider un jeune à réaliser son rêve et participer à sa construction en tant qu'homme ou femme, égayer la maison d'une nouvelle présence, partager de bons moments avec un nouveau membre de la famille, créer une relation forte, partager une expérience unique, se forger des souvenirs inoubliables,…
Mais toutes les familles ont un point commun : la satisfaction de vivre une expérience inoubliable !
Si accueillir un étudiant international vous intéresse ou si vous désirez plus de renseignements, surfez sur le site internet www.yfu-belgique.be, ou prenez contact avec l'asbl au 04/223.76.68 ou via l'email info@yfubelgique.be.
Les premiers dossiers des étudiants sont arrivés, vous pouvez les consulter dès à présent. YFU Bruxelles-Wallonie asbl est une Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

YFU Bruxelles-Wallonie asbl Echanges Educatifs Internationaux
Organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Siège social : Rue Saint-Thomas, 32 4000 LIEGE
Tel : +32 4 223.76.68 – Fax : +32 4 223.08.52
E-mail : info@yfu-belgique.be Site : www.yfu-belgique.be

Emploi Mode d'Emploi (EME) à Neufchâteau

Depuis 9 ans, l'équipe d'EME accompagne les chercheurs d'emploi et les PME de la région dans un même esprit : que les chercheurs d'emploi trouvent un poste qui leur convient et que les PME fassent les bons choix de candidats et bénéficient d'une oreille attentive pour accompagner leurs équipes.

Plus de 300 personnes sont accompagnées chaque année lors de diverses formations dont voici un aperçu :

- « Cap sur l'Emploi » est une formule boostante et vitalisante qui s'adresse à des personnes ayant un objectif professionnel clair. 85% des personnes retrouvent du travail grâce à cette formule.
- « Je cherche un emploi » permet aux personnes de changer leur façon de postuler et de découvrir de nouvelles pistes sur leur marché.
- « Positive-toi ! » s'adresse aux jeunes diplômés de moins de 25 ans et vise à les sortir du négativisme ambiant lié à la crise par l'apprentissage de diverses approches positives de la société et la reconnaissance de leurs propres atouts.
- L'asbl propose également des formules pour les personnes ayant vécu un moment difficile dans leur vie professionnelle. L'objectif étant de se ressourcer via la formation « Ré-Agir » et de repartir motivé vers la recherche d'un emploi dans sa propre sphère, ou dans une autre… car l'orientation fait aussi partie du parcours possible d'un travailleur.
- Pour aider à la ré-orientation, EME propose soit un parcours de coaching « Navigue-toi ! », soit des entretiens individuels (payants) rehaussés par l'utilisation du test de personnalité « ProfilsNuances ». Beaucoup de formations sont accessibles gratuitement grâce aux interventions du Forem, de la Province de Luxembourg et de la Région wallonne.

Les PME quant à elles trouvent chez EME un partenaire sur lequel elles peuvent compter pour les aider à naviguer sans faire chavirer leur embarcation lors de la sélection des candidats. EME utilise outre sa large expérience, des outils prédictifs de l'évolution des futurs collaborateurs comme l'Ennéagramme et le test « ProfilsNuances ». Au quotidien, EME reste disponible pour l'entreprise lors de phases plus délicates dans le but de donner un œil extérieur éclairé. Ces différents services sont rendus avec simplicité, franchise, et toujours avec le sourire et la motivation de faire de belles rencontres humaines !

Infos :
0479/681849 ou 061/502965 ou 0497/482169
www.eme-conseil.be - info@eme-conseil.be
171, avenue de la Gare – 6840 Neufchâteau

Province de Luxembourg : Observatoire de la Santé

Prévention Santé

OBSERVATOIRE DE LA SANTE
Rue de la Station, 49 – 6900 MARLOIE
Tél : 084 31 05 05 Fax : 084 31 18 38
Mail : obs.sante@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be

Province de Luxembourg

« Le Soleil…Parlons-en ! »

Campagne d'information et de sensibilisation aux risques liés à une exposition excessive au soleil

Le soleil fait partie de notre vie et nous sommes très nombreux à vouloir tirer profit de ses bienfaits : teint hâlé, dopage de notre moral, synthèse de vitamine D, …

Or, une exposition excessive au soleil présente des risques occasionnant un vieillissement prématuré de la peau et des pathologies diverses susceptibles de développer un mélanome/d'accélérer le développement d'un mélanome.

De plus, beaucoup d'idées reçues circulent, des croyances qui bien souvent ne sont pas fondées telles que *« le banc solaire prépare ma peau au soleil » ; « l'écran total me protège complètement » ; « j'ai une peau mate, brune ou noire, je ne crains donc pas le soleil » ; « j'ai appliqué de la crème, je peux donc prolonger la durée de mon exposition » ; « sous mon parasol, je suis complètement à l'abri»,* etc.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg lance une campagne d'information et de sensibilisation de la population (conférence, soutien aux journées de dépistage organisées par les dermatologues dans le cadre d'Euromélanoma, animation à la Foire de Libramont,…).

Pour préserver son capital santé et profiter pleinement des bénéfices offerts par le soleil, en limitant les risques, quelques **conseils de prévention** sont dès lors à suivre :

- Choisir sa crème solaire en fonction du type de peau est primordial. Pour les enfants, une crème solaire d'indice de protection 40 ou 50 résistante à l'eau est indispensable.
- Appliquer la crème solaire 30 minutes avant l'exposition et renouveler régulièrement son application durant la journée.

Cependant, tant pour les adultes que pour les enfants, **la crème solaire n'est pas suffisante pour assurer une protection optimale !** Il est donc également préférable de tenir compte des suggestions suivantes :

- User de moyens de protection supplémentaires tels que des lunettes adaptées et de bonne qualité, un chapeau de soleil si possible à larges bords, des vêtements légers et de couleurs foncées…Les vêtements humides sont à proscrire !
- Rechercher l'ombre le plus souvent possible.
- Eviter l'exposition au soleil entre 11 et 16 heures.

Une brochure complète reprend ces conseils et diverses informations comme les types de peau, le choix d'une crème solaire, son application, les protections supplémentaires, …

Cette brochure est disponible, sur simple demande, à l'Observatoire de la Santé ou téléchargeable sur le site de la Province de Luxembourg (Santé/Prévention Santé/Observatoire de la Santé/Programme d'actions/Prévention Soleil)

AIVE : ampoules usagées au parc à conteneurs

Recupel

AIVE

Rapporter vos ampoules usagées au parc a conteneurs ?
Une idée lumineuse !

Progressivement, nos traditionnelles ampoules à incandescence sont remplacées par des «ampoules économiques».
Entre autres avantages, ces dernières ont une durée de vie jusqu'à 15 fois plus longue que les ampoules traditionnelles.

Au final, notre portefeuille et l'environnement y sont tous deux gagnants !

Cette évolution ne signifie pas pour autant qu'il faille changer nos bonnes habitudes :
toutes les ampoules et tubes néons en fin de vie doivent être confiés au parc à conteneurs !

Pour garantir le respect de l'environnement, ces nouvelles ampoules doivent être collectées et recyclées dans une filière spécifique.
Il est préférable de ne pas les briser sans prendre toutes les précautions. Impossible de ce fait de les déposer dans les bulles à verre de l' AIVE.
Votre parc à conteneurs est équipé d'un box spécialement destiné à recueillir ce type de déchet en prévision de la filière de recyclage appropriée.

Pour en apprendre plus sur le tri et le recyclage des ampoules, rendez-vous sur :
www.monampouleeconomique.be

Pour en savoir plus sur le tri des déchets dans votre Commune, rendez-nous visite sur :
www.aive.be

Votre parc à conteneurs AIVE est équipé pour accueillir au mieux les ampoules et autres *petits déchets dangereux*.

AIVE,
l'environnement préservé !

Le mot des Députés provinciaux

Il est connu aujourd'hui que l'habitat existant dans nos régions est un grand consommateur d'énergie et donc émetteur de CO^2. Il est donc urgent de mettre en place des actions économiseurs d'énergie dans nos habitations.

Le FRCE est une réponse à ce constat. Avec ce fonds fédéral, la Province de Luxembourg, en tant qu'Entité Locale, propose à tous les habitants des communes affiliées un prêt à 0 % pour effectuer des travaux économiseurs d'énergie. Des travaux qui permettront par la même occasion de diminuer les factures énergétiques qui pèsent de plus en plus sur le budget des ménages.

Les personnes socialement fragilisées constituent pour le Fonds un groupe cible particulier des personnes privées, elles pourront dès lors bénéficier d'un suivi particulier.

Ce projet provincial, qui a pu se mettre en place grâce à la collaboration de deux services, la Cellule Développement Durable et le Département des Affaires sociales et hospitalières, nous semble être un exemple parfait de développement durable axé sur ces trois piliers : l'économique, le social et l'environnemental. Une consommation d'énergie moindre contribue en effet à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui exerce un effet positif sur la lutte contre le changement climatique (le pilier environnemental), en aidant de manière active les plus nécessiteux, nous nous préoccupons du pilier social, et si les bénéficiaires ont besoin de moins d'énergie pour leur habitation, ce sera bénéfique pour leur porte-monnaie (le pilier économique).

Nous sommes donc particulièrement heureux de pouvoir vous proposer cette mesure. En espérant qu'elle rencontre un grand succès !

Thérèse Mahy,
Députée provinciale en charge du développement durable

Alain Deworme,
Député provincial en charge des affaires sociales

Un plus ...

- **pour votre portefeuille**
- **pour l'environnement**
- **pour l'avenir de vos enfants**

LE FONDS DE RÉDUCTION
DU COÛT GLOBAL DE L'ENERGIE
DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

Adresse de contact :

FRCE Province de Luxembourg

Square Albert 1er ,1 - 6700 Arlon

Tél. : 063 212 662 - Fax : 063 212 799

Courriel : frce@province.luxembourg.be

www.province.luxembourg.be

Envie de réduire votre facture énergétique ?

Un prêt à 0 % pour des travaux d'économie d'énergie

Edition 01/2013

Ed. resp. : Pierre-Henry GOFFINET, Greffier provincial,
Square Albert 1er, 1 - B-6700 Arlon

Pour quels types de travaux ?

- Audit énergétique de la maison
- Placement ou remplacement et entretien des anciennes chaudières
- Placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge
- Isolation du toit
- Installation de double vitrage
- Installation de capteurs solaires thermiques
- Achat et installation de poêle à pellets
- Tous travaux économiseurs d'énergies

Quel prêt et pour qui ?

Quel prêt ?

- Pour tous travaux économiseurs d'énergie
- Dans toute habitation située sur les Communes adhérentes au projet FRCE
- Un prêt personnel de minimum 1250 € et maximum 10.000 €
- Sans condition de revenus
- Taux d'intérêt : 0 %
- Remboursable en 5 ans maximum
- Cumulable avec les primes de la Région Wallonne, de la Province de Luxembourg et des Communes ainsi qu'avec les déductions fiscales ou les crédits d'impôts fédéraux

Pour qui ?

- Pour les propriétaires et les locataires
- Pour les personnes à faibles revenus, le prêt est complété d'un suivi technique, social et financier

Des chiffres, des actions...

En 2001, la Province de Luxembourg instaure sa première prime « énergie ».

A ce jour, pas moins de 5 subventions sont octroyées pour améliorer notre consommation énergétique : primes pour l'installation d'un poêle à bois (objectif social), d'une chaudière à biomasse, d'un système de régulation thermique et d'une pompe à chaleur ainsi qu'un soutien à la réalisation d'un audit thermographique.

Sur 10 ans, plus de 3.700 interventions provinciales ont été octroyées pour une somme totale de près de 1.200.000 euros.

Déjà convaincue du bienfondé de cette initiative, l'Institution a encore souhaité renforcer sa politique énergétique en se portant volontairement « Entité Locale » dans le cadre de la mise en place du FRCE. L'octroi de prêts à 0% est tout a fait complémentaire au mécanisme de primes « énergie » dans le sens où cela permet aux ménages, et particulièrement à ceux dont la situation est précaire, de réduire leur consommation énergétique sans apport de fonds propres et sans intérêt à rembourser !

Précisons enfin que la Province de Luxembourg octroie également des prêts complémentaires pour l'achat, la construction et l'amélioration de logements sous certaines conditions ainsi qu'une prise en charge partielle des travaux réalisés dans les maisons dont la gestion est confiée à une agence immobilière sociale.

Le Forem : s'inscrire au Forem - offre de formation

Vous devez vous réinscrire comme demandeur d'emploi ?

Mettez à jour votre dossier rapidement et sans vous déplacer en téléphonant au 0800/93 947
Service accessible gratuitement du lundi au vendredi, de 8h à 17h.

Quand mettre votre dossier à jour ?

- Votre contrat se termine
- Vous décrochez un emploi (à temps partiel ou à temps plein)
- Vous avez acquis de nouvelles compétences
- Vous sortez d'une période d'incapacité de travail
- Vous changez d'adresse

Vous désirez vous former ? Nos centres d'Arlon, Libramont et Marloie vous accueillent et vous proposent des formations dans différents domaines dont :

- Les compétences en bureau TIC
- Les métiers de la construction et du bois
- Les métiers de la gestion et du secrétariat
- Les métiers des services : L'horéca, le nettoyage professionnel et le gardiennage
- Les métiers de l'industrie
- Les métiers de l'informatique et des télécoms
- Les compétences en langues et techniques de communication
- Les métiers et compétences du management et du commerce
- Les métiers du tourisme
- Les métiers du transport et de la logistique
- Les métiers de la qualité, de la sécurité et de l'environnement

Découvrez plus de détails et l'offre complète de formation sur notre site www.leforem.be ou contactez le service clientèle de Libramont au 061/28 02 60 ou servicelientele.luxembourg@forem.be

SECOURISME

Formation secourisme : Le BREVET de SECOURISTE

En entreprise, sur chantier, au quotidien, nous pouvons tous être un jour confrontés à une situation d'urgence : comment réagir efficacement face à une victime de malaise ou d'accident, comment prévenir les secours, quels sont les procédures à adopter avant l'arrivée des secours ?

OBJECTIFS : Acquérir les capacités d'analyse de situation ainsi que les procédures d'urgence, savoir intervenir de façon appropriée et efficace jusqu'à l'arrivée des secours. Réussir un examen (écrit + pratique) en vue de l'obtention du BREVET de SECOURISTE (reconnu par le SPF Emploi et Bien-être au Travail).

CONTENU : - Formation : La réanimation, la défibrillation, les hémorragies, les plaies, les brûlures, les entorses, les luxations, les fractures, les troubles cardiaques, les intoxications, les manipulations de victimes.

- Révision + examen écrit et pratique.

Pour qui ? Les salariés de l'économie sociale et de l'insertion socioprofessionnelle en province de Luxembourg.
Quand ? Formation de 3 journées, les 23, 24 & 31/10/2013 de 9h à 17h (accueil des 8h30).
Où ? Chez NGE asbl, 44 rue de la Converserie, 6870 Saint-Hubert.

Informations et inscriptions :
- NGE asbl, Benoit HANIN, 061/61.00.61, b.hanin@nge2000.Luxembourg.be.
- Participation gratuite sur inscription, au plus tôt (Nombre de places limitées).

Conditions générales

Cette formation est ouverte à tous les travailleurs des entreprises d'Economie sociale, marchande ou non-marchande de la province de Luxembourg. La participation est entièrement gratuite, lunch compris, mais le travailleur s'engage à faire un retour (évaluation) de la formation à NGE2000.

Le fait de s'inscrire engage le travailleur à y participer. En cas de désistement ou de changement de travailleur, il est impératif de prévenir NGE2000 le plus rapidement possible sous peine de ne plus pouvoir participer aux formations organisées via le Conseil de développement de Réseaulux.

Avec le soutien de la Province de Luxembourg

Coordonnées services communaux

Coordonnées des différents services

Secrétaire communal	Lafalize Fernand	+ 32 (0)63 600 093
Receveur	Stievenart Caroline	+ 32 (0)63 608 326
Police	Claude Hugo	+ 32 (0)63 434 526
	Virginie Renard	

Les services communaux : numéro général 063 / 600 093

ALE	Schroeder Myriam	+ 32 (0)63 608.327
Accueil extrascolaire	Havet Vinciane	+ 32 (0)63 608.320
Casier judiciaire, enseignement	Grégoire Nadine	+ 32 (0)63 608.328
Conseiller en aménagement du territoire (le mardi)	Abinet Sandra	+ 32 (0)63 608.324
Développement rural - Tourisme	Thilrnany José	+ 32 (0)63 608.324
Enseignement - Directeur d'école	Lupinacci Patricia	+ 32 (0)61 289.913
Environnement	Rausch Sabrina	+ 32 (0)63 608.324
	Thilrnany José	
Espace Public Numérique	Stas Carine	+ 32 (0)63 608.321
Etat civil	Simon Nicole	+ 32 (0)63 608.321
Fontainier	Louis Rudy	+ 32 (0)63 608.322
Ludothèque	Grégoire Nadine	+ 32 (0)63 608.328
Marchés publics	Giot Géraldine	+ 32 (0)63 608.325
Population	Simon Nicole	+ 32 (0)63 608.324
Service à la jeunesse et aux aînés	Stas Carine	+ 32 (0)63 608.321
Service aux personnes étrangères	Simon Nicole	+ 32 (0)63 608.321
Service communal du logement (SCL)	Thilrnany José	+ 32 (0)63 608.324
Sports et loisirs	Grégoire Nadine	+ 32 (0)63 608.328
Travaux	Dewez Philippe	+ 32 (0)63 608.322
Urbanisme	Rausch Sabrina	+ 32 (0)63 608.324
	Thilrnany José	

Coordonnées des Représentants communaux

Bourgmestre	Stilmant Nicolas	+32(0)472/63.29.19
1er échevin (travaux)	Strepenne Eric	+32(0)475/94.17.44
2eme échevin (Enseignement)	Georges Myriam	+32(0)498/47.97.19
3eme échevin (Finances)	Chetter Geoffrey	+32(0)472/50.32.64
Présidente du CPAS	De Clercq Nadine	+32(0)473 /92.60.01

Numéros utiles : Numéros de téléphone d'urgence

• Police - Secours	101	
• No d'urgence européen	112	
• Pompiers et ambulances	100	
• Commissariats de police	063/43.45.26	
• Centre anti-poisons	070/245 245	
• Centre de prévention des violences conjugales et familiales	02/539 27 44 02/647 00 12 (après 17h)	
• Child Focus	116 000	
• Ecoute-Enfants de la Communauté française	103	
• In for-Drogues	02/227 52 52	
• Croix-Rouge	105	
• Télé-Accueil	107	
• Centre des brûlés	Bruxelles - 02/ 268 62 00 Liège- 04/366 72 94 Gand - 09/332 34 90	Charleroi- 071/44 80 00 Anvers - 03/217 75 95 Louvain- 016/34 87 50
• Odeur de gaz	0800/87 0 87	
• Centre de prévention du suicide	0800/32 123 ou 02/ 649 95 55	
• SOS Jeunes	02/512 90 20	
• SOS Médecins	02/513 02 02	
• SOS Viol	02/534 36 36	
• Cancerphone	0800/15 800 - 0800/115 801	
• Aide Info Sida	0800/20 120	
• Pharmaciens de garde	0900/10 500 (0,45 EUR/min)	
• Alcooliques Anonymes	02/511 40 30	
• Stop Card (carte bancaire perdue ou volée)	070/344 344 (24h/24)	
• Doc Stop (bloquez vos documents d'identité belges perdus ou volés)	00800/2123 2123	

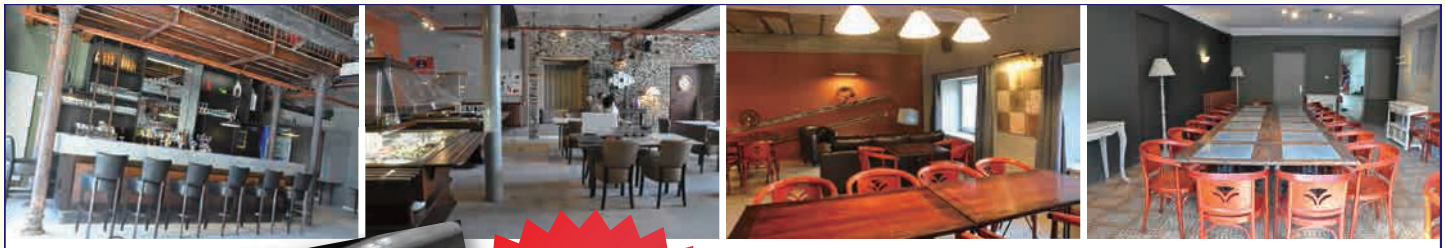

Nulle part ailleurs!!

Brasserie-Restaurant self-service

Buffet chaud et froid à volonté 10€*

Kids menu 5€* moins de 8 ans

*Boissons non comprises

SHOPPING ROUTE N4 Rombach-Martelange

BRASSERIE D.P.S.
Self-Service

Ouvert 7 jours/7 de 8h à 24h

7, rue des Tilleuls • L-8832 Rombach-Martelange • Tél. +352 26 61 59 41

MENUISERIE Thierry NOISET

Réalisation de : cuisine - placard - dressing - porte de garage - châssis bois/pvc - porte - volet, ...

Route de Tintange, Warnach 41
B-6637 FAUVILLERS (Warnach)
Tél/Fax : 063/60 13 47

Dauby-Jardins

Dauby Julien
Gérant

Entreprise d'espace vert

- Aménagement extérieur
- Création
- Entretien
- Elagage
- Clôture

Strainchamps
6637 Fauvillers
Tél. 063/60 00 32
GSM 0472/ 21 70 80
Fax : 063/60 16 40
daubyjardins@gmail.com

Aménagements extérieurs
Thiry Laurent
sprl
www.thirylaurent.be

Terrassement - Pavage - Tarmac - Démolition - Voirie - etc...

Ch. de Martelange 38c 6640 Cobreville
Tél : 061/50 02 91 - Fax : 061/50 32 86
Laurent Thiry : 0473/97 62 92

Rue des Vennes 24 - 6637 Strainchamps (Fauvillers)
Tél : 0032 63 444 963 - E-mail : info@monetresensiel.be
www.monetresensiel.be

Editeur responsable : Nicolas Stilmant - Bourgmestre - Fauvillers Réalisation : sprl Regifo Edition - 5070 Fosses-la-Ville Tél : 071/740137 Fax : 071/711576 info@regifo.be www.regifo.be